

Compte-rendu du Conseil Municipal du 06/07/2023

Présents : CHAUVIN Eric, GENET Juliette, MANZONI Jean-Michel, MICHAUD Luc, MILLET Damien, MOUREZ Thierry, VALLET Patricia.

Excusés : BRETIN Anthony.

GIRARD Georges-François

TRESY Philippe, donne pouvoir à CHAUVIN Eric.

Secrétaire de séance : CHAUVIN Eric.

7 présents, 8 votants

M. le Maire, Luc Michaud, ouvre la séance à 20 h.

1 - Ligne de crédit budgétaire

Pour intégrer à la comptabilité communale la vente récente d'un bien sans maître (parcelle AB 217), et sous réserve que la Trésorerie confirme la procédure, il peut être nécessaire de créer une nouvelle ligne budgétaire.

Pour anticiper cette éventualité (pas de Conseil Municipal au mois d'août) et accélérer les opérations comptables, par délibération à l'unanimité des 8 votants, le Conseil Municipal valide la création de cette nouvelle ligne.

2 - Circulation dans le village

Entrée Sud, depuis Pannessières, des comptages et des mesures de vitesse ont été effectués ces dernières semaines dans le sens entrant, dont il ressort essentiellement :

- 150 véhicules / jour entre dans le village par la route de Pannessières,

- pas de vitesse supérieure à 60 km/h,

- "seulement" 25 % des véhicules dépassent légèrement les 50 km/h.

Gendarmerie et services du Département s'accordent pour ne pas juger nécessaire d'engager des frais pour ralentir une circulation jugée faible et avec une vitesse "correcte". Ils constatent également, expériences à l'appui, que quels que soient les moyens mis en œuvre il est quasiment impossible de freiner les rares, mais encore trop nombreux, individus qui se pensent réincarnation de Fangio.

En conséquence, les possibilités d'aménagements pour tranquilliser le ressenti des habitants ne feront l'objet d'une étude plus approfondie qu'à partir de la rentrée de septembre.

Ecluse rue des Lauzes, un courrier a été adressé au Conseil Départemental pour solliciter un financement par les amendes de police de la modification de l'écluse. Celle-ci passerait en bordure béton avec végétalisation des espaces ceinturés et pourrait gagner en efficacité.

Stationnement, du fait des travaux engagés un peu partout (nouvelles constructions, voirie, ...) la période est peu propice à mettre en place un nouveau plan de stationnement. Reprise de la réflexion à la rentrée de septembre.

3 - Travaux

Poteaux Enedis rue des Toupes, suite aux multiples signalements de dangerosité les deux anciens poteaux béton, proches de la rupture, ont été remplacés par deux poteaux composites, le nouveau standard. Les embases béton demeurées en place doivent être prochainement enlevées.

Enfouissement rue du Quart d'Amont, les travaux sont maintenant terminés, les tranchées finalisées provisoirement en émulsion bi-couche gravillonnée en attente de leur tassement avant reprise définitive de la couche de roulement d'ici quelques mois. Des découvertes surprises, de branchements non conformes ou de tampons de visite recouverts, sur les réseaux d'eau ont nécessité des travaux supplémentaires, et provoquent un surcoût d'environ 2.000 € qui porte le montant total à 17.000 €.

Les différents intervenants doivent maintenant réaliser les branchements qui leur incombent, chacun pour sa partie (électricité, telecom), et pour l'instant sans précision quant aux délais.

Fibre optique, le mystère des poteaux nouvellement posés et ne portant pour le moment aucun câble sera peut-être levé au branchement final. Ils peuvent permettre la desserte des habitations, mais la commune n'a accès à pratiquement aucune information.

4 - Alimentation eau potable

Les structures en charge de l'alimentation en eau potable du secteur sont actuellement en phase de concertation pour préparer les réponses aux problématiques à venir, dont certains prémices se sont déjà fait sentir.

Mutualisation de la ressource, l'interconnexion des différents réseaux (SIEHS, ECLA, ...) est à l'étude afin de pallier au mieux à d'éventuelles incapacités d'alimenter la population en eau potable, que ce soit pour cause de manque de précipitations ou de pollutions diverses.

Prévention de la pollution, ces structures vont également lancer un programme d'analyse de la présence éventuelle sur le territoire local des 400 molécules polluantes constatées au niveau national. Il s'agira ensuite de cibler molécule par molécule à quelle activité humaine elles peuvent être rattachées, les vérifier hebdomadairement pour en déduire l'impact saisonnier, et ensuite envisager les moyens à mettre en œuvre et les actions préventives à mettre en place pour minimiser les risques pour la santé.

Le SIE Haute Seille, sensibilise à l'utilisation raisonnée de l'eau et explique le fonctionnement du réseau à l'échelle de son territoire d'intervention, en proposant des réunions d'information. Le 12 juin dernier, c'est le Conseil Municipal de Montain qui a accueilli cette présentation, et des réunions publiques sont programmables.

La fontaine place du 8 Mai, alimentée par une source superficielle, ne sera pas fermée cette année encore. L'utilisation de l'eau est cependant soumise par arrêté préfectoral (alerte sécheresse à cette date) à des restrictions et reste intégralement de la responsabilité de l'utilisateur. La commune ne peut garantir l'interprétation des horaires et des dérogations que pourraient en faire les agents chargés de vérifier l'application du dit arrêté...

5 - Questions diverses

STRUCTURES EXTERIEURES

Service ELUM, le SIDEC, après mise à jour détaillée des données des points d'éclairage public, indique que les subventions liées à l'adhésion de la commune au service ELUM lui permettrait de procéder au remplacement total des luminaires vieillissants par des éclairages Led récents. Programmée sur quelques années, cette rénovation intégrale, y compris de nouvelles horloges programmables pour l'extinction nocturne, pour un montant estimé entre 10 et 12.000 €, pourrait générer une économie annuelle d'environ 1.000 € dans les conditions tarifaires actuelles.

La rénovation totale de l'éclairage public lavinois, ainsi vite amorti, fera donc partie des projets immédiats.

PLUI et CCBHS, la ComCom a pris la compétence Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, laquelle comprend le droit de préemption pour les projets d'aménagement. Cependant, considérant que la décision de mettre en œuvre le droit de préemption relève plus particulièrement des spécificités communales, et par une délibération du Conseil Communautaire, la ComCom rétrocède ce droit à chacune des 54 communes qui la composent.

MAIRIE

Aire de jeux, rendez-vous va être programmé avec un professionnel spécialisé pour envisager sa remise en état, garantir sa conformité aux normes en vigueur, et estimer le budget à y consacrer.

Columbarium, l'ajout de cases supplémentaires reste suspendu au déclenchement des travaux par le prestataire retenu. La Marbrerie Bletteranoise va donc être relancée pour un démarrage des travaux aussi rapide que possible.

Vente parcelle AB 217, en attente du rendez-vous chez le notaire et de la validation de la procédure comptable (voir point n°1).

Trésorerie Principale valorisation, ce document compilant les données relatives à la situation financière saine de la commune relève encore une capacité d'auto-financement (CAF) médiocre qui pourrait laisser croire que la commune est passablement endettée.

Impression directement liée au mode de calcul de cette CAF, qui intègre les opérations financières liées à la réhabilitation de la mairie, dont le remboursement intégral du prêt in-fine. La commune n'a donc plus que 5 000 € de dette, liés à l'aménagement de l'appartement communal supplémentaire et dont le remboursement s'effectue progressivement par l'apport du montant du loyer.

Salariés de la commune, l'inflation généralisée impacte aussi les salariés de la commune. Les moyens d'en compenser les effets par l'octroi de primes ou indemnités sont à l'étude.

VIE DE VILLAGE

Estive, Patrice, le secrétaire de mairie est en congés jusqu'à la fin du mois, afin de faciliter l'accès des habitants aux services communaux, une permanence sera néanmoins tenue les matins du vendredi.

Rappel eau fontaines, l'utilisation de l'eau est soumise par arrêté préfectoral (alerte sécheresse à cette date) à des restrictions et reste intégralement de la responsabilité de l'utilisateur.

La commune ne peut garantir l'interprétation des horaires et des dérogations que pourraient en faire les agents chargés de vérifier l'application du dit arrêté...

La prochaine réunion du Conseil Municipal se tiendra le jeudi 07 septembre 2023 à 20 heures.
L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, M. le Maire déclare la séance levée à 21 h 40.
Le présent compte-rendu (manuscrit) est approuvé et signé par l'ensemble des présents au Conseil Municipal.

Lavigny, le 13/07/2023
Le Maire, Luc MICHAUD.

